

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de : M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

OBJET : Auberge de jeunesse : Travaux de gestion d'infiltration d'eau – Demande de subvention

N°20250121-08

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le bâtiment de l'auberge de jeunesse situé en contrebas de la route départementale D902a et proche du torrent du Chagne est un bâtiment communal géré par l'association Entre Guil et Mets. Ce site est à usage d'hébergement touristique à vocation sociale comprenant 21 chambres, une cuisine, une salle d'activité Ce bâtiment comporte une partie ancienne avec des extensions ainsi que des caves.

Le site présente des désordres de type infiltration d'eau dans les murs amont du bâtiment ancien et bâtiment ouest (humidité importante dans les murs qui sont très abîmés, regard rempli d'eau dans une cave sous la terrasse, traces d'humidité au plafond...).

Pour solutionner ces problèmes de venues d'eau, un drain superficiel avait été réalisé il y a une vingtaine, d'années sur le chemin en amont des bâtiments.

Mais ce drain ne semble pas suffisant quant à la quantité d'eau qui s'infiltré dans le bâtiment. Le mauvais drainage des exutoires du drain de la terrasse amont et de la gouttière à l'est du bâtiment ainsi que le manque d'aération des murs amont participent à accentuer ces désordres.

Un diagnostic hydrogéologique réalisé par le bureau d'études géotechnique « Alpgeotek » a été réalisé en avril 2024. Ce dernier a permis de dresser de nombreux constats et des propositions d'amélioration.

Mais une étude complémentaire devra être effectuée pour préciser la nature de tous les travaux à réaliser dans le but d'atténuer au maximum ce phénomène.

Le coût de ce projet est estimé à 45 000 € HT :

Une demande de subvention va être déposée auprès du Département des Hautes-Alpes et de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Tel est l'objet de cette délibération.

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et étude complémentaire pour préciser les travaux 10 000 €		Département	30 % soit 13 500 €
		Etat - DETR	30% soit 13 500 €
		Autofinancement communal	40 % soit 18 000 €
Travaux à réaliser 35 000 €			
Sous total HT	45 000 €	Sous total HT	45 000 €
TVA	9 000 €	Commune de Guillestre TVA	9 000 €
TOTAL TTC	54 000 €	TOTAL TTC	54 000 €

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir pour diminuer au maximum ce phénomène d'infiltration d'eau qui engendre une détérioration progressive des murs du bâtiment ;

VU l'avis du Bureau municipal du 6 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et étude complémentaire pour préciser les travaux 10 000 €		Département	30 % soit 13 500 €
		Etat - DETR	30% soit 13 500 €
		Autofinancement communal	40 % soit 18 000 €
Travaux à réaliser 35 000 €			
Sous total HT	45 000 €	Sous total HT	45 000 €
TVA	9 000 €	Commune de Guillestre TVA	9 000 €
TOTAL TTC	54 000 €	TOTAL TTC	54 000 €

- **SOLLICITE** une subvention de 30% soit 13 500 € auprès du Département des Hautes-Alpes,
- **SOLLICITE** une subvention de 30% soit 13 500 € auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de la DETR 2025 ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025
Publié le : 23 janvier 2025

